

Il y a la refonte complète de la loi sur l'immigration. Elle revient pour la deuxième ou troisième fois. Il y a quelques mois à peine, le gouvernement proposait des modifications à cette loi par le truchement d'un Livre blanc. Mais elles ont été révisées lorsqu'il est devenu évident, comme nous l'avions signalé, qu'elles étaient injustes envers les immigrants parrainés. Voilà qu'on annonce d'autres révisions.

On ressuscite également le développement urbain. Je puis m'imaginer les membres du cabinet se disant entre eux: «Qu'avons-nous promis que nous n'avons pas mis à exécution? Dressons une liste des promesses trahies». Il y aura de nouveaux programmes sur l'habitation. Le Canada est engagé là dans un incroyablement gâchis. Rien ne serait plus avantageux que la suppression de la taxe de vente sur les matériaux de construction. Mais le gouvernement rejette cette idée.

Le gouvernement présente également une nouvelle perspective du Nord. Les membres du gouvernement ont pris conscience du Nord canadien, dont ils se moquaient jadis. Ils ont décidé maintenant d'agir dans ce domaine.

Ils parlent en même temps de la peine capitale et du divorce. L'un d'eux met fin aux tourments, l'autre les suscite.

L'hon. Mlle LaMarsh: Précisez.

Le très hon. M. Diefenbaker: Mais ils ont omis l'autre aspect de la trilogie sociale du premier ministre, c'est-à-dire, l'avortement. Il n'en est pas question.

Le très hon. M. Pearson: Nous laissons cela à l'opposition.

Le très hon. M. Diefenbaker: La proposition du gouvernement concernant la divulgation financière, de la part des compagnies, vise, en théorie, à protéger les portefeuillistes. Les membres du gouvernement ont décidé de réviser les normes de sécurité, mais ils ont oublié la science éthique. Voilà, monsieur l'Orateur, un aperçu plutôt sommaire de ce que le gouvernement va entreprendre.

D'aucuns disent, monsieur l'Orateur, que le Parlement n'est pas efficace. C'est justement à cause de ce genre de choses qu'il ne l'est pas... un gouvernement qui présente un discours du trône truffé de généralités et passe en revue les promesses qu'il n'a pas tenues. L'un des meilleurs passages du discours du député qui a proposé l'Adresse en réponse au discours du trône est celui où il parle du Parlement. Il a dit qu'il croyait, en venant ici, qu'il s'agissait d'une institution justement visée par les critiques de ceux qui ne l'ont jamais vue à l'œuvre.

Dernièrement, je causais avec un des plus éminents Canadiens de notre temps et il me

[Le très hon. M. Diefenbaker.]

disait que le Parlement laissait à désirer, était inefficace. Je lui demandai: «Combien de fois avez-vous vu le Parlement à l'œuvre?» Il répondit: «C'est ce qu'on écrit». Le Parlement est toujours critiqué. On le critique aujourd'hui en Grande-Bretagne. On le critique en Australie et en Nouvelle-Zélande. Mais, d'une manière ou d'une autre, les critiques constatent depuis toujours que ce qu'ils reprochent au Parlement est l'incarnation même et la garantie de la liberté.

Le Parlement n'est pas une machine à faire des lois comme des saucisses. Le Parlement est un lieu où se préserve la liberté de l'individu. Voilà son premier objectif. (*Applaudissements*) Le Parlement n'est pas un lieu voué à l'efficacité. Telle est l'idée que s'en fait le fonctionnaire: tout ce qu'il y a à faire, c'est de présenter un projet de loi; puis le gouvernement tourne une manivelle et voilà, le Parlement a fait une loi. Tel n'est pas le concept qui a fait la grandeur du Parlement selon la tradition britannique. (*Applaudissements*)

On ne m'approuvera pas à la tribune des courriéristes, je le sais, mais comme l'a dit il y a quelques mois le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), je dis à certains d'entre eux qui critiquent le Parlement, que ceux dont le devoir est de servir de lien entre le Parlement et le public, ne donnent pas un compte rendu de ce qui se passe ici qui permette aux Canadiens de se faire une opinion. En réalité, il y a de moins en moins d'espace disponible à cette fin.

On se plaint du manque d'assiduité à la Chambre des communes. C'est un fait, monsieur l'Orateur, il y a beaucoup trop d'absentéisme. Je ne suis pas partisan de l'appel nominal mais cela se fait au Sénat et au Congrès américain. Je prétends, cependant, que les absences des députés ne se justifient que dans les cas où des devoirs ayant trait à leur circonscription, aux affaires parlementaires ou aux responsabilités de chef de parti les appellent ailleurs.

• (3.50 p.m.)

D'aucuns croient qu'il y a moyen de savoir ce qu'est le Parlement en se retirant en haut et en restant en dehors de la Chambre. J'entends dire cela depuis des années. Le député de Burin-Burgeo a assisté aux séances de la Chambre. Il a prêté l'oreille à ce qui s'est dit; il a pu se rendre compte de l'esprit qui règne ici. Il n'aurait su y arriver en s'absentant de la Chambre. Nous ne réussirons pas à réformer le Parlement, tant que nous n'obtiendrons pas ici une assistance autre que celle des dernières années. Je sais que quelques-uns de mes collègues ne priseront pas beaucoup ces remarques. Mais cela n'a jamais été une des considérations qui me poussent à